Attribution de temps

Je suis devenu député peu après que le gouvernement ait entrepris une étude approfondie sur la nature des investissements étrangers au Canada et sur la question de savoir s'il était possible de contrôler ou d'orienter l'investissement étranger de telle sorte qu'il soit encore plus avantageux pour les Canadiens, tout en restant intéressant pour l'investisseur étranger, que ce n'avait été le cas dans le passé. C'est dans cet esprit qu'a été instituée l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cet organisme est bureaucratique par nature. Il est chargé d'examiner les projets des entreprises et de négocier avec les investisseurs.

Il peut évidemment s'en trouver qui préféreraient ne pas avoir du tout à se prêter à une telle formalité. Mais par ailleurs, toutes les multinationales du monde savent que presque tous les pays du monde se livrent à un tel examen. Même les États-Unis le font sous une forme ou une autre. On n'a jamais vraiment démontré que cette mesure bureaucratique décourage les multinationales ou autres investisseurs intéressés à investir chez nous. Je ne suis pas présentement convaincu que le genre d'examen de l'investissement étranger établi par le gouvernement précédent et en vigueur au Canada ait pu faire obstacle à une proposition sérieuse d'investissement au Canada. Les investissements ont en fait continué à affluer chez nous. Quant à toutes les critiques que l'on en a faites, la majeure partie d'entre elles me paraissent avoir un caractère politique et obéir à un esprit partisan qui en a fait un élément important de la stratégie électorale du parti progressiste conservateur lors des dernières élections.

Quand il s'agit de déterminer si l'Agence d'examen de l'investissement étranger constitue réellement l'obstacle décrit par le gouvernement actuel, il faut se rappeler que c'est maintenant lui qui en a le contrôle. L'Agence est un instrument du gouvernement actuel. C'est le gouvernement qui décide, finalement, si tels ou tels investissements seront approuvés. On a donc doublement tort de vouloir faire avancer ce projet de loi en mettant un terme au débat sous prétexte que l'AEIE continuera de freiner les investissements au Canada. Ce n'est pas elle qui empêche les investissements puisqu'elle relève du gouvernement qui a le dernier mot aux réunions du cabinet. Aussi, le gouvernement ne convaincra pas la Chambre que toute limite à l'étude de cette mesure, surtout celle de deux heures qu'il cherche à nous imposer aujourd'hui, est justifiée.

Deuxième raison possible pour justifier la motion de clôture aujourd'hui: C'est à peu près la seule mesure que le gouvernement a présentée jusqu'ici. Quand on consulte le Feuilleton, on constate que pratiquement tous les projets de loi adoptés par la Chambre depuis que le gouvernement est élu sont des mesures administratives de routine ou des projets de loi qui étaient au Feuilleton lorsque les élections ont été déclenchées. Je songe notamment à ceux du domaine juridique qui sont davantage de mon ressort. Ces mesures, pour la plupart, étaient déjà à l'étude lorsque la Chambre a été dissoute. On peut dire au moins une chose du C-15, le projet de loi établissant Investissement Canada: Il constitue le programme législatif du gouvernement actuel. Ce n'est pas une raison suffisante, à mon avis,

pour le faire adopter plus rapidement que d'habitude en s'écartant de la procédure parlementaire normale. Le genre d'argument voulant que le gouvernement doive laisser sa marque sur l'administration publique en faisant adopter sa véritable première mesure ne tient pas du tout à mon avis. D'après moi, cet argument ne justifie pas qu'il présente une motion de clôture ou d'attribution de temps pour forcer la Chambre à adopter cette mesure maintenant.

Les gouvernements ont souvent prétendu naguère que la motion de clôture s'imposait lorsque le programme législatif du gouvernement accusait un lourd retard, que nombre de projets de loi attendaient au Feuilleton et que la mesure à l'étude, tout en étant importante bien sûr, devait être adoptée pour que la Chambre passe à autre chose. Là encore, lorsqu'on consulte le Feuilleton et le calendrier de travail du gouvernement, on constate qu'il n'a absolument rien d'urgent à nous présenter. Je sais bien que notre leader à la Chambre ne demanderait pas mieux que de discuter certains accommodements avec le gouvernement pour trouver du temps afin que la Chambre puisse étudier le maigre programme législatif du gouvernement et que nous puissions reprendre plus tard l'étude de cette mesure. Je crois qu'il y aurait moyen de s'entendre. On ne peut donc invoquer cette raison pour adopter maintenant la motion concernant l'attribution de temps. Nous nous demandons bien quel menu législatif le gouvernement donnera à la Chambre une fois que nous en aurons terminé avec cette mesure. Au demeurant, la semaine dernière et la semaine précédente, nous avons eu pratiquement six jours d'affilée réservés aux mesures de l'opposition parce que le gouvernement n'avait rien à nous mettre sous la dent sauf le projet de loi actuellement à l'étude. Pourquoi alors ne pas lui consacrer tout le temps qu'il faudrait?

En terminant, je rappelle qu'il s'agit d'une question fort importante. Une question qu'on ne saurait bien étudier en limitant le débat. L'avenir des investissements dans un pays comme le nôtre, qui a grand besoin de capitaux étrangers, n'est pas une question qu'on règle en deux heures de débat. Nous devrions avoir le loisir d'en examiner toutes les conséquences. Le gouvernement devrait s'efforcer de nous fournir des preuves pour étaver sa position à part les anecdotes d'hommes d'affaires d'un peu partout dans le monde qui s'opposent à toute intervention ou toute participation de l'État dans l'activité économique. Je sais que le gouvernement peut recueillir un tas de témoignages en ce sens. Il existe bien des dirigeants d'entreprises qui seraient prêts à venir dire qu'ils préféreraient ne pas avoir à traiter avec le gouvernement. Toutefois, cela ne prouve pas vraiment que l'AEIE a nui au développement économique de notre pays. Nous croyons pouvoir soutenir le contraire. On peut voir à l'examen de toutes les demandes agréées par l'AEIE le genre de compromis et d'engagements acceptés par des investisseurs étrangers pour que l'économie canadienne et le peuple canadien soient les bénéficiaires nets de tout investissement étranger fait au Canada lorsque la Loi sur l'examen de l'investissement étranger était en application et l'Agence d'examen de l'investissement étranger en activité.